Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 045-214500241-20260917-DELIB2026091749-DE

MAIRIE DE BAULE

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BAULE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Joëlle TOUCHARD, 1ère adjointe.

Etaient présent(e)s :

Mme Joëlle TOUCHARD, M. Aurélien BRISSON, Mme Véronique CHERIERE, M. Charles BERTRANDO, Mme Frédérique LAMAIN ORMIERES, Mme Caroline BACHELIER, Mme Nicole GITTON, M. Thomas KOOB, M. Guillaume LARGEAU, Mme Victoire MAIGNAN WATSON, M. Jonathan ALEXANDRE PERREIRA, M. Thomas LAINE, Mme Aude VOIEMENT, M. Laurent PINAULT.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : M. ECHEGUT Patrick ; Mme Stéphanie CROZETIERE LORRAIN.

Etaient absent(e)s et avaient donné pouvoir : Mme Brigitte LASNE DARTIAILH à M. Thomas KOOB, M. Yann BERTIN à Jonathan ALEXANDRE PERREIRA, M. Henri LE BOT à M. Charles BERTRANDO.

A été élu(e) secrétaire de séance : Fred LAMAIN ORMIERES

DELIBERATION 2026 n°49 : DOMAINE COMMUNAL : révision du prix de vente et d'achat pour les parcelles constitutives de la piste cyclable Nord

Par délibération du 5 mars 2026, le conseil municipal a statué sur le prix des parcelles AAn°53, AAn°52, AA n° 51, AAn°50, AAn°49, AC n°31 ACn°33 dont elle souhaite se porter acquéreur au prix de 0,45€ suivant l'avais des domaines.

Ces acquisitions permettaient de créer une piste cyclable sécurisant les cyclistes, notamment collégiens se rendant au collège Gaston Couté.

Les propriétaires, en indivision, de la parcelle AAn°049 ont souhaité négocier ce prix à 1,30€. Malgré la mise en avant par M. le Maire, de l'intérêt général de ce projet, aucune issue n'a été trouvée.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 045-214500241-20260917-DELIB2026091749-DE

MAIRIE DE BAULE

Aussi, Mme Joëlle TOUCHARD, 1ère adjointe propose à l'Assemblée de bien vouloir modifier la délibération en ce sens :

- Fixer le prix d'acquisition des parcelles citées ci-dessus à 1,30€

La parcelle AAn°049 faisait l'objet dans un second temps d'une revente que l'acquéreur ne souhaite pas acheter à 1,30€, 0,75€ est proposé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, 1 voix contre (Yann BERTIN) de :

- **Fixer** le prix d'acquisition à 1,30€des parcelles AA n°53, AA n°52, AA n° 51, AA n°50, AA n°49, AC n°31 AC n°33

PARCELLES CONCERNEES	**SUPERFICIES ACQUISES**	**PROPRIETAIRES**	**Prix d'achat :1,30€**
AA n°53	6 a 07ca	M. et MME PIGET Dominique	789,10€
AA n°52	1a 53ca	M. PIGET Dominique	436,80€
AA n° 51	0a 71ca		
AA n°50	1a 12		
AA n °49 (acquisition totale)	1ha 16a 62ca	CONSORTS DURAND	15160,60€
AC n°31	2a 19	M et Mme OLLIVIER Sylvie	284,70€
AC n°33	3a 13ca	M et Mme GRILLON Patrice	406,90€
Total	1ha 31a 37ca	Total	17 07,10€
PARCELLES CONCERNEES	**SUPERFICIES ACQUISES**	**PROPRIETAIRES**	**Prix de vente :0,75€**
AA n°49	1ha14a49ca	M. PIGET Dominique	8586,75€

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 045-214500241-20260917-DELIB2026091749-DE

MAIRIE DE BAULE

- **Fixer** le prix de vente à 0,75€ d'une partie de la parcelle AAn°049 pour une superficie de 114a 49ca

Pour extrait conforme,

Baule, le 23/09/2026
Le Maire,
Patrick ECHEGUT

Signé électroniquement par :
Patrick ECHEGUT
Date de signature : 25/09/2026
Qualité : Baule - Maire

4 rue Jean Bordier 45130 Baule - Tél : 02 38 44 38 45 - Fax : 02 38 44 38 68
accueil@commune-baule.fr - www.commune-baule.fr